



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **jeudi le 24 février 2022**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Mesdames : Véronique Lemire
Claude Cardinal
Josée Prévost
Messieurs : Yves Bourassa
Michel Ayotte

Absente : Linda Pomerleau

Lise Dénommé, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6929-02-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. L'adoption du code éthique et de déontologie pour les élus.es
4. Offre de services – SNC Lavalin Stavibel – Gestion des eaux pluviales
5. Prochaine séance le 7 mars 2022
6. Période de questions

3. ADOPTION DU CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS.ES

RÉSOLUTION # 6930-02-22

À tour de rôle les membres font la lecture du code éthique et de déontologie pour les élus.es municipaux, quelques questions sont posées afin de bien comprendre le rôle d'élus.es municipaux.

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que le code éthique et de déontologie pour les élus.es municipaux soit adopté tel que présenté.

4. OFFRE DE SERVICES (Réf. # 679618-1019-41GB-0002_0) – SNC LAVALIN STAVIBEL – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

RÉSOLUTION # 6931-02-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que l'offre de services (Réf # 679618-1019-41GB-0002_0) présentée par la firme SNC Lavalin Stavibel pour faire une étude préliminaire sur la gestion des eaux pluviales soit acceptée telle que présentée pour un total de 16 349.27\$.

Cependant une date de fin de l'étude sera demandée à la firme (M. Jacques St-Arnault) afin d'avoir une meilleure idée de la durée des travaux.

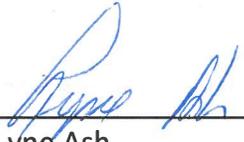
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée par courriel ou par écrit.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6932-02-22

Levée de la séance à 19h43, est proposée par Yves Bourassa, et appuyé par Josée Prévost.


Lyne Ash
Mairesse


Lise Dénomme, Directrice générale
et secrétaire-trésorière